



Ville de Revel

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Subvention au centre communal d'action sociale (CCAS) – exercice 2026

N° 004.03.2026

Rapporteur :
Pascale CONTE-DUMAS

L'an deux mille vingt-six le trois du mois de mars à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 24 février 2026.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 21
- Nombre de pouvoirs : 4
- Votants pouvoirs compris : 25

Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1^{ère} adjointe, François LUCENA, 2^e adjoint, Annie VEAUTE, 3^e adjointe, Michel FERRET, 4^e adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5^e adjointe, Jérôme GARCIA, 6^e adjoint, Martine MARÉCHAL, 7^e adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8^e adjoint, Alain CHATILLON, Thierry FREDE, Patricia DUSSENTY, Ghislaine DELPRAT, Brigitte BURSON-BRYER, Alain SARTORI, Catherine FÉVRIER, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Marie ARGENCE, Robert CLÉRON, Bertrand JAULIN

Absents excusés

Christelle FEBVRE a donné procuration à Marielle GARONZI
Frédéric GALINIE a donné procuration à Alain MAGNIN-LAMBERT
Uvaldo POLVOREDA a donné procuration à Pascale CONTE-DUMAS
Caroline MASSON a donné procuration à Annie VEAUTE
Valérie MAUGARD, Jean-Louis CLAUZEL, Rémi DERON-LOUP, Martine FREEMAN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

- oOo -

Les missions du CCAS de Revel sont notamment d'animer une action générale de prévention et de développement social sur la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées (CAF, MSA, associations...).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20260304-004032026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2026
Publication : 05/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

Différentes missions concernent les populations les plus fragiles avec la lutte contre l'exclusion, la possibilité d'avoir une domiciliation au CCAS ou l'instruction des demandes d'aides sociales légales. Le CCAS accompagne les seniors et les personnes en situation de handicap dans l'accès aux aides sociales et les démarches administratives.

Le CCAS anime également le centre social qui est un lieu d'échanges et de partage ouvert à tous.

C'est un établissement public administratif qui dispose de la personnalité juridique et dont le conseil d'administration est composé de 10 membres, 5 issus du conseil municipal et 5 issus d'associations ou de personnalités œuvrant dans le domaine du social.

Afin de permettre au CCAS de continuer à mettre en œuvre ses missions, et sur proposition de madame Pascale CONTE-DUMAS, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 335 000 € pour l'exercice 2026 qui représente environ 50 % de ses recettes de fonctionnement.

Le versement de cette subvention s'effectuera en deux fois, dans le courant du mois d'avril pour la moitié et dans le courant du mois de septembre pour le solde.

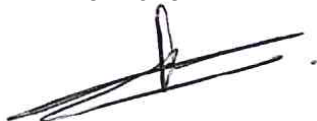
Un exemplaire du rapport d'orientation budgétaire a été joint à la note de synthèse.

La dépense correspondante est prévue à l'article 657363 du budget communal 2026.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme
Revel, le 4 mars 2026

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



François LUCENA